Envoyé en préfecture le 11/02/2025
Reçu en préfecture le 11/02/2025
Publié le 11/02/2025
ID : 017-251701900-20250210-CS2025_02_018-DE

cyclad
Tous les déchets ont de l'avenir

DÉLIBÉRATION N° CS 2025-02-018

CONVENTION FIXANT LES MODALITÉS DE FONTIONNEMENT DES DÉCHETTERIES ET DU SITE DE CHERMIGNAC / AVENANT N°2

Nombre de membres :
En exercice : 33
Présents : 24
Votants : 25

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 février ;
L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire à l'atelier CyclaB, Rue Hilaire Sassaro à Surgères (17700), sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

Présents / Membres titulaires
Mesdames Éliane TRAIN – Anne-Sophie DESCAMPS – Lina BESNIER – Martine BOUTET – Ghislaine GOT

Messieurs Jean-Michel CHATELIER – Christian LUCAZEAU – Jacky RAUD – Serge BERNET – Jean-Luc DUGUY
Jérôme GARDELLE – Jean-Luc FOURRÉ – Emmanuel JOBIN – Jean GORIOUX – Stéphane AUGÉ
Baptiste PAIN – Jean-Paul GAILLOT – David RAFFÉ – Jean-Pascal VIALE – Sylvain BARREAUD
Patrick BOUSSATON – Philippe NEAU – Alain FONTANAUD

1 pouvoir de Monsieur Philippe PELLETIER à Madame Ghislaine GOT

Présents / Membres suppléants
Monsieur Pierre TUAL suppléant de Madame Isabelle COSSON

Présence des suppléants sans vote

Absents titulaires
Mesdames Ornella TACHE – Isabelle COSSON *(excusée)*

Messieurs Jean MOUTARDE *(excusé)* – Michel LALAIZON – Hubert COUPEZ – Julien GOURRAUD
Gaby TOUZINAUD – Éric GUINOISEAU – Philippe PELLETIER *(excusé)* – François VENDITTOZZI

Secrétaire de séance
Madame Anne-Sophie DESCAMPS

Convocations envoyées le :
31 janvier 2025

Affichage de la convocation le : *(Art. L2121-10 du CGCT)*
31 janvier 2025
Publication (affichage) ou notification du :
11 février 2025

Envoyé en préfecture le 11/02/2025
Reçu en préfecture le 11/02/2025
Publié le 11/02/2025
ID : 017-251701900-20250210-CS2025_02_018-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° CS 2021-04-063 du 16 décembre 2021 relative à l'autorisation de signature de la convention fixant les modalités de fonctionnement des déchetteries et du site de Chermignac avec la Communauté d'Agglomération de Saintes pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2022,

Considérant que les tarifs sont révisés annuellement et contractualisés par un avenant conformément à l'article 5 de ladite convention,

Considérant le projet d'avenant ci-joint et préalablement envoyé aux membres du Comité syndical,

Il est proposé au Comité syndical :

- D'approuver l'avenant ci-après,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant avec Saintes Grandes Rives l'Agglo, conformément aux éléments précités.

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
24 membres présents, 25 membres votants, à l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant avec Saintes Grandes Rives l'Agglo,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Surgères, le 11 février 2025
Extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean GORIOUX

La secrétaire de séance,
Anne-Sophie DESCAMPS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

Envoyé en préfecture le 11/02/2025
Reçu en préfecture le 11/02/2025
Publié le 11/02/2025
ID : 017-251701900-20250210-CS2025_02_018-DE

cyclad
Tous les déchets ont de l'avenir

CONVENTION

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DES DÉCHETTERIES ET DU SITE DE CHERMIGNAC

AVENANT N°2

Entre les soussignés :

Le syndicat mixte Cyclad

Dont le siège social est à SURGÈRES (17700) – 1, rue Julia et Maurice Marcou,

Représenté par Monsieur Jean GORIOUX, son Président dûment habilité à cet effet par le Comité Syndical réuni le 10 février 2025 (délibération n° CS 2025-02-XXX)

Désigné ci-après « CYCLAD »,

Et,

Saintes Grandes Rives, l'Agglo

Dont le siège social est à SAINTES (17100) – 12, boulevard Guillet-Maillet,

Représentée par Monsieur Jérôme GARDELLE, agissant en qualité de Vice-président en charge de la politique des déchets, dûment habilité à cet effet par le Conseil Communautaire du .....,

Désignée ci-après « SAINTES GRANDES RIVES »,

PROJET

Envoyé en préfecture le 11/02/2025
Reçu en préfecture le 11/02/2025
Publié le 11/02/2025
ID : 017-251701900-20250210-CS2025_02_018-DE

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de réviser les tarifs pour l'année 2025 conformément à l'article 5 de la convention.

Article 2 – Tarifs 2025

TARIFS 2025 POUR LES PROFESSIONNELS

CENTRE DE TRI TRANSFERT DE CHERMIGNAC		
Elimination des DIB Entreprise ne résidant pas sur Saintes Grandes Rives l'Agglo	la tonne	**222.00 € HT/T**
Entreprise résidant sur Saintes Grandes Rives l'Agglo	la tonne	**222.00 € HT/T**
Elimination du BOIS Bois de catégorie A - bois brut non traités, palettes usagées	la tonne	**45.00 € HT/T**
Bois de catégorie B - autre bois (fonction du cahier des charges Pannetiers)	la tonne	**90.00 € HT/T**
Valorisation des déchets du BTP		
Entreprise ne résidant pas sur Saintes Grandes Rives l'Agglo	la tonne	**44.00 € HT/T**
Entreprise résidant sur Saintes Grandes Rives l'Agglo	la tonne	**44.00 € HT/T**
Déchets dangereux déchets dangereux	la tonne	interdit
Stockage de l'Amiante liée en Vrac Particuliers de Saintes Grandes Rives l'Agglo < 20 kg Particuliers et entreprises de Saintes Grandes Rives l'Agglo Entreprise ayant un siège social hors Agglo justifiant d'une intervention sur le territoire de Saintes Grandes Rives l'Agglo	la tonne la tonne la tonne	/ non autorisée non autorisée
Traitement des ordures ménagères	la tonne	**222.00 € HT/T**
Traitement des déchets verts Déchets verts - Végétaux - Tonte	la tonne	**64.00 € HT/T**

Article 3 – Autres clauses

Aucune autre clause de la convention n'est modifiée.

Fait en 1 exemplaire original.
Le……..

Pour le syndicat mixte Cyclad,
Le Président,
Jean GORIOUX

Pour Saintes Grandes Rives, l'Agglo,
Le Vice-président,
Jérôme GARDELLE

PROJET